



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

PRESIDENCE : M. Jean-Claude PIERRON, Administrateur

PRESENTS: Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Brigitte DEVESA; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à M. Eric CHEVALIER, 1^{er} adjoint au Maire) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO) ; Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. Gérard TRUCY)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DAS – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2025
AVEC LA CROIX ROUGE ET LE CENTRE DE REINSERTION SOCIALE HENRI
DUNANT**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accueil des populations les plus démunies, la Ville d'Aix-en-Provence dispose d'un centre d'hébergement dont la gestion a été confiée par convention à la Croix Rouge Française, délégation d'Aix-en-Provence, qui assure par ailleurs d'autres actions de la vie quotidienne en faveur des personnes défavorisées.

Ce centre, dénommé Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Henry Dunant, fonctionne depuis 1999 et participe activement tout au long de l'année à l'hébergement de personnes en situation de rupture sociale. Il est également l'un des maillons essentiels du dispositif hivernal de prise en charge des personnes fragilisées. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aix-en-Provence contribue à ces actions par un travail mené par le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) sur le suivi et l'orientation du public

Il convient de rappeler qu'une convention tripartite lie la Ville, l'association et le CCAS pour les années 2023 à 2025.

Dans le courant du mois de janvier 2025, les températures ont chuté fortement dans les Bouches-du-Rhône. Ces températures négatives engendrent des risques pour les personnes sans domicile, certaines personnes ne pouvant être mises à l'abri au regard du nombre de places d'hébergement financées.

Ainsi, depuis la nuit du 15/01/2025 et jusqu'au 15/03/2025, date de fin du plan hivernal, le CHRS Henry Dunant s'est organisé pour proposer jusqu'à 10 places d'hébergement supplémentaires réparties pour moitié pour des femmes et moitié pour des hommes, les jours de grand froid.

Mobilisée pour les personnes en situation de vulnérabilité, aux côtés de ses partenaires, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé d'accompagner le CHRS Henry Dunant. Afin de permettre l'ouverture de ces places, la Ville d'Aix-en-Provence versera une subvention exceptionnelle correspondant aux frais engagés par le CHRS sur la période du 15 janvier au 15 mars 2025, et ce pour 15 jours d'ouverture utilisés en fonction de la météo et des besoins du territoire.

Le montant de la subvention exceptionnelle de 5893 € correspond au montant de la participation de la Ville pour 15 nuits. Celle-ci pourrait être minorée en fonction du nombre de nuits d'ouverture entre le 15/01 et le 31/12/2025.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L. 123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
L'article L. 1111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°DL.2023-153 du Conseil Municipal du 17/03/2023

Délibération n°17 du Conseil d'Administration du CCAS du 29/03/2023

Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ **D'ADOPTER** l'avenant à la Convention pluriannuelle d'objectif 2023-2024-2025 entre la Ville, le CCAS et l'Association CROIX ROUGE – CHRS HENRY DUNANT permettant l'ouverture ponctuelle de places d'hébergement supplémentaires pendant la période de 15 janvier au 31 décembre 2025.

➤ **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires en lien afférent à cette demande

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 28/02/2025
et de la publication le 28/02/2025

